

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2017.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER, Béatrice DE JESSE LEVAS et Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Éric FRON-ORTIN (donne pouvoir à Madame Véronique CHENAL) et Monsieur François PURGUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MEYNIER.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la séance du 25.04.2017**
- **Délibération n°18-2017** : Attribution du FDAEC 2017
- **Délibération n°19-2017** : Convention du RPI du Bois de l'Isle
- **Information** : CALI – Charte relative à l'exercice de la compétence Plan Local d'Urbanisme
- **Information** : Travaux
- **Information** : Elections législatives 2017
- **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n°18-2017: Attribution du FDAEC 2017

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers qu'une sollicitation d'aide financière a été adressée au Conseil départemental de la Gironde dans le cadre du FDAEC 2017.

Celle-ci portait sur l'acquisition de matériel technique et de panneaux de signalisation dont la somme totale s'élevait à 22 750 € H.T. (soit 27 300 € T.T.C).

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

Art. 1^{er} – d'accepter cette subvention de 13 297 € pour le FDAEC 2017 ;

Art. 2 – Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. le Trésorier de Coutras.**

Délibération n°19-2017 : Convention du RPI de Bois de l'Isle

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités locales :

Considérant le cadre liant les communes de SAINT MARTIN DU BOIS et SAVIGNAC DE L'ISLE au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du Bois de l'Isle créé en 1991 par l'Inspection Académique de la Gironde.

Considérant la convention établie en 2002 statuant sur les principes de répartition des charges de gestion,

Considérant les nouvelles activités périscolaires et les charges de plus en plus nombreuses,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une convention adaptée aux nouvelles réalités démographiques des communes membres,

Considérant la présentation de la nouvelle convention relative aux modalités de gestion des services indispensables au fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du Bois de l'Isle

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la nouvelle convention du RPI du bois de l'Isle.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. FAURT, Maire de Saint Martin du Bois,**

Information : CALI – Charte relative à l'exercice de la compétence Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Eric BINET informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions d'urbanisme issues de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire) de 2015 selon laquelle la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » est désormais obligatoire pour les communautés d'agglomération et donc pour La CALI. Il est prévu par la loi NOTRE que ce type de communauté d'agglomération doit élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité de son territoire. Cependant, la loi de janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté permet que pendant 5 ans la révision d'un PLU de l'une des communes membres n'entraîne pas l'obligation d'élaborer un PLU sur l'intégralité du territoire de l'agglomération. Pendant cette période les documents d'urbanisme peuvent être élaborés ou révisés dans les limites du territoire communal.

Mais, d'ores et déjà, à compter du 1^{er} janvier 2017, toute modification ou révision d'un document d'urbanisme de l'une des communes membres de la CALI relève de la compétence de la Communauté

d'Agglomération, en compatibilité avec le SCOT et dans le respect de la libre administration des collectivités locales.

En conséquence, Monsieur BINET donne communication au Conseil de la Charte proposée par la CALI à notre commune, comme aux autres communes, pour une bonne gouvernance et une coopération partenariale dans ce domaine.

Information : Travaux effectués

Monsieur BINET rappelle les travaux effectués et en cours à l'ensemble du conseil :

- la mise en place du deuxième plateau ralentisseur a été réalisée par l'entreprise COLAS ;
- la rénovation d'un côté de mur de la Mairie a été effectuée par la SARL Girard de Savignac de l'Isle ; néanmoins il reste quelques petits travaux de finition sur le bâtiment ;
- la 1^{ère} tranche concernant le renouvellement du patrimoine électrique éclairage public est prévue début juillet. Le SDEEG a lancé la commande et nous tient informés dès réception du matériel. De plus, la subvention est accordée à hauteur de 20 % des travaux de l'année 2017.

Madame le Maire informe le Conseil que l'appel d'offres concernant la tranche annuelle de travaux de voirie a été publié et prendra fin le mardi 13 juin 2017 à 12h00. La commission d'appel d'offres se réunira d'un commun accord le mardi 13 juin 2017 à 18h00 pour procéder à l'ouverture des plis. Azimut ingénierie analysera les offres et établira son rapport. La CAO a prévu de se réunir afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux de voirie pour l'année 2017 le jeudi 29 juin 2017 à 18h15.

Information : Elections 2017

Permanences prévisionnelles pour les élections législatives 1^{er} tour – Dimanche 11 juin 2017

HORAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS
8 h 00 – 10 h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Eric BINET - Véronique CHENAL - François PURGUES
10 h 00 – 12 h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Béatrice DE JESSE LEVAS - Francine LOTTE - Jean AUBRY
12 h 00 – 14 h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Béatrice DE JESSE LEVAS - Aurélie CELLIER - Laurent MEYNIER
14 h 00 – 16 h 30	<ul style="list-style-type: none"> - Thibaut FUGIER - Antoine ROUGIER - Eric FRON-ORTIN
16 h 30 – 19 h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Muriel GABRIEL - Francine LOTTE - Eric BINET

**Permanences prévisionnelles pour les élections législatives 2^{ème} tour –
Dimanche 18 juin 2017**

HORAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS
8 h 00 – 10 h 00	- Eric BINET - François PURGUES - Jean AUBRY
10 h 00 – 12 h 00	- Béatrice DE JESSE LEVAS - Francine LOTTE - Véronique CHENAL
12 h 00 – 14 h 00	- Béatrice DE JESSE LEVAS - Aurélie CELLIER - Laurent MEYNIER
14 h 00 – 16 h 30	- Thibaut FUGIER - Antoine ROUGIER - Eric FRON-ORTIN
16 h 30 – 19 h 00	- Muriel GABRIEL - Francine LOTTE - Eric BINET

Questions diverses

NEANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.